*[Vos coordonnées]*

*[Date]*

Madame la Sénatrice ou Monsieur le Sénateur,

Le député de Charente-Maritime, Olivier Falorni, a déposé une proposition de loi relative à l’accompagnement des malades et de la fin de vie qui reprend le texte du projet de loi au jour de la dissolution de l’Assemblée nationale, le dimanche 9 juin dernier. Ce texte – qui n’est toutefois pas parfait pour l’ADMD – porte le travail démocratique réalisé par la Convention citoyenne sur la fin de vie et tient compte des travaux de l’Assemblée nationale. Ce texte porte une véritable légitimité populaire.

Aussi, nous souhaitons la mise à l’ordre du jour du Parlement de ce texte.

Nous ne pouvons laisser plus longtemps les Françaises et les Français dans la situation que crée, pour les plus fragiles d’entre nous, la loi de 2016 sur la sédation profonde et continue avec altération de la conscience maintenue jusqu’au décès. Cette loi, par son application restrictive et son protocole douloureux, n’a jamais trouvé sa place dans un parcours respectueux et digne de fin de vie.

Je vous prie de croire, madame la Sénatrice ou monsieur le Sénateur, à l’expression de ma sincère considération.

*[Signature]*